

Article 1 : Organiseurs

Le Festival Trail Semois (FTS en abrégé) est un trail nature organisée par l'asbl Trail Herbeumont. Nous ne recherchons aucun but lucratif, sinon celui d'apporter notre support à 2 associations : la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques et l'Accueil Familial Luxembourg.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact sur le site du FTS (www.festival-trail-semois.be), par email à l'adresse info@festival-trail-semois.be.

Article 2 : Inscriptions et conditions de participation

La participation au FTS implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Le FTS se déroule en accord avec les autorités régionales et locales, dans le respect strict des règles COVID en vigueur. Dans ce contexte, les participants prévoient leur propre ravitaillement. Il n'y a aucun ravitaillement sur le parcours, ni de vestiaires, douches, bars, ...

Les participants (**trailers et marcheurs**) s'inscrivent obligatoirement, dans une des plages horaires prédéfinies. via le site internet www.festival-trail-semois.be (où vous serez redirigé vers le site de ultratiming.be). Dès qu'une plage horaire est complète, elle est fermée aux inscriptions. Les inscriptions seront clôturées le 1^{er} juillet 2021 à 23h59 ou dès que toutes les plages horaires sont complètes.

Les trails et les marches sont à considérer comme « entrainement individuel balisé ». Chaque participant court sous sa propre responsabilité et est tenu de respecter le code de la route.

Les départs sont « individuels » ou par groupe de maximum 4 personnes (sauf révision de ce nombre, selon les règles COVID du jour) ou bulle familiale. Tout regroupement de personnes est strictement interdit en tout endroit de l'évènement, également le long du parcours, au niveau des zones départ/arrivée et au niveau du parking.

Article 3 : Date et distances

Le FTS se déroule sur une période de 2 jours, du samedi 3 juillet à 8h00 au dimanche 4 juillet 2021 à 18h00. Il se déroule à Herbeumont et comporte plusieurs distances : Trail : 8, 15 et 25 km ; Marches : 9 et 17 km.

Les départs sont échelonnés selon des plages horaires prédéfinies, le samedi de 08h00 à 12H00 pour les trails chronométrés ; le samedi de 12h00 à 18H00 et le dimanche de 08H00 à 18H00 pour les trails non-chronométrés et les marches.

Il est demandé aux participants de s'organiser afin de ne plus être présents sur le parcours après 20h00.

Les parcours sont balisés. Le balisage est à respecter scrupuleusement. Il n'est pas permis d'emprunter des raccourcis et de quitter les chemins et les sentiers.

Les parcours traversent plusieurs propriétés privées et certains sentiers ouverts exceptionnellement à l'occasion du FTS. Ces zones étant interdites en temps normal, il est expressément demandé de ne pas enregistrer, ni de publier les traces des parcours, ni d'emprunter les parcours en dehors de la période du FTS. Ceci vous est demandé afin de ne pas mettre en péril les futures éditions du FTS.

Article 4 : Accueil des participants, retrait des dossards et support de l'organisation.

L'organisateur assure un accueil des participants sur place de 7h45 à 18h00 le samedi et le dimanche.

Le parking est prévu à l'avenue René Demarteau à Herbeumont. Les participants seront guidés vers la zone d'accueil.

Les participants doivent obligatoirement respecter les règles sanitaires générales en vigueur et les règles spécifiques à l'évènement. Pour les passages obligatoires à l'accueil : se présenter max. 5 min. avant l'heure choisie de départ, se désinfecter les mains, porter le masque, suivre le sens de circulation, maintenir une distance de sécurité de 1,5 m, ne pas trainer sur le site.

Lors du passage à l'accueil, l'organisation fournit toutes les indications utiles sur le balisage des parcours et communique les instructions de sécurité à respecter.

Le retrait des dossards pour les trails chronométrés se fera sur place, le samedi de 7h45 à 12h00.

Les participants doivent obligatoirement se munir d'un téléphone portable. En cas de difficulté sur le parcours, ils peuvent contacter l'organisateur au +32 483 555 960. En cas de problème majeur, il est demandé de prendre directement contact avec les secours (numéro d'appel d'urgence 112).

Article 5 : Éco-responsabilité et Esprit fair-play.

Les participants s'engagent à garder la nature propre. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet hors des lieux prévus à cet effet est strictement interdit.

Les participants s'engagent à courir dans un esprit fair-play, à venir en aide à un participant qui serait en difficulté et à respecter les organisateurs et les bénévoles qui sont présents tout le long du parcours. De plus, tout participant est tenu à apporter assistance en cas d'accident d'un autre participant (jusqu'à l'arrivée des secours).

Article 6 : Droit de rétractation

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. En cas de non-participation, pour quelque raison que ce soit, la personne inscrite n'a pas droit au remboursement des droits d'inscription et de tous les frais supplémentaires.

Article 7 : Modification et annulation.

L'organisation se réserve le droit :

- d'apporter toute modification au présent règlement ;
- de changer l'heure de départ et du retrait des dossards, le parcours, le kilométrage, les obstacles à n'importe quel moment si les conditions du terrain ou de météo l'exigent ;
- d'annuler la manifestation ou de modifier le parcours soit sur requête d'une autorité administrative, soit en raison de circonstances exceptionnelles, soit encore en cas de force majeure.

Si l'événement ne peut avoir lieu, l'organisation proposera aux participants, dans la mesure du possible, une alternative sous la forme d'une inscription à prix réduit lors d'une prochaine édition.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue de rembourser les droits d'inscription et les frais supplémentaires éventuels. Les participants ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

Article 8 : Données à caractère personnel et droit à l'image.

Toutes les données relatives aux participants sont destinées à l'asbl Trail Herbeumont. L'asbl Trail Herbeumont et ses partenaires vont utiliser ces informations pour la participation à l'événement ainsi que pour des fins de marketing et de communication.

Le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel prévoit le droit d'accéder aux données et de les rectifier. Le participant peut demander à tout moment la rectification de ses données à caractère personnel, en utilisant les données de contact reprises dans le présent règlement.

Par son inscription, tout participant autorise expressément l'asbl Trail Herbeumont et ses partenaires à :

- utiliser ses données et ses droits à l'image sous une forme imprimée, cinématographique, vidéographique ou autre en vue de toute exploitation directe ou indirecte, sans réclamer d'indemnité à cet égard ;
- prendre pendant sa participation au FTS des photos et/ou images audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître ;
- publier lesdites photos et/ou images audiovisuelles sur le site internet, la page Facebook et Instagram pendant et après le FTS ;
- utiliser lesdites photos et/ou images audiovisuelles sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 9 : Validité des clauses

Si un ou plusieurs articles des présentes conditions sont nuls ou illégaux, quelle qu'en soit la raison, cela n'affectera pas la validité des autres articles des présentes conditions générales.